



Assemblée générale

Distr.: Limitée
16 juin 2005

Français
Original: Anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Quarante-huitième session
Vienne, 8-17 juin 2005

Projet de rapport

Chapitre II

Additif

G. L'espace et l'eau

1. Conformément au paragraphe 39 de la résolution 59/116 de l'Assemblée générale en date du 10 décembre 2004, le Comité a continué d'examiner le point de l'ordre du jour intitulé "L'espace et l'eau".
2. Ont fait des déclarations au titre de ce point de l'ordre du jour les représentants des pays suivants: Autriche, Canada, Chili, Colombie, Cuba, États-Unis d'Amérique, France, Grèce, Japon, Nigéria, ainsi que les observateurs de la Bolivie et de la Commission économique pour l'Afrique.
3. Les présentations techniques ci-après ont été faites au titre de ce point:
 - a) "L'espace et l'eau pour la vie", par Yolanda Berenguer (UNESCO);
 - b) "Les activités du Japon dans le domaine de l'espace et de l'eau", par Toshihiro Ogawa (Japon); et
 - c) "Observation des océans et des eaux intérieures depuis l'espace", par Andreas Neumann (Allemagne).
4. Le Comité s'est félicité de l'examen de ce point de l'ordre du jour, car les pénuries d'eau et les inondations causaient de graves problèmes dans les pays en développement et l'application des techniques spatiales pouvait contribuer à une gestion économique des ressources en eau ainsi qu'à la prévision des situations d'urgence liées à l'eau et à l'atténuation de leurs effets. Le Comité a noté qu'étant donné la répartition inégale des ressources en eau, l'examen de ce point était particulièrement important pour les pays en développement.



5. Le Comité a pris note de l'étendue du problème de l'accès à l'eau et des pertes considérables en vies humaines associées, et du fait que le droit d'accès à l'eau était étroitement lié au droit à la vie. Il a également pris note de l'augmentation de la pollution de l'eau et de la destruction des écosystèmes, en particulier dans les pays en développement, ainsi que du lien entre la désertification et les migrations dues à des pénuries d'eau destinée à la consommation et aux activités économiques. Dans ce contexte, il a noté que de telles pénuries étaient une cause d'insécurité.
6. Le Comité est convenu que les données scientifiques converties en informations pratiques, qui étaient facilement disponibles grâce à diverses applications des techniques spatiales, devraient être utilisées à plus grande échelle par les décideurs et les responsables politiques dans la gestion des ressources en eau et dans la prévision et l'atténuation des situations d'urgence liées à l'eau.
7. Le Comité a noté avec satisfaction que les questions liées à l'eau recevaient un rang de priorité plus élevé dans les programmes internationaux de développement, et il s'est félicité de l'attention accordée au sujet par l'Organisation des Nations Unies, notamment par le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement. Il a également pris note des recommandations pertinentes figurant dans la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2 de l'Assemblée générale).
8. Le Comité a noté que, pour que la communauté internationale s'intéresse davantage aux questions liées à l'eau, l'Assemblée générale, dans sa résolution 58/217 du 23 décembre 2003 avait déclaré la période 2005-2015 Décennie internationale d'action "L'eau, source de vie", devant s'ouvrir le 22 mars 2005, Journée mondiale de l'eau.
9. Le Comité a noté que les données spatiales pouvaient contribuer à renforcer la confiance entre États partageant les mêmes ressources, et que l'on ne pouvait parler de développement économique, social ou environnemental sans prendre en considération le problème de l'eau. Il a noté en outre que dans le cadre du partage de ressources en eau limitées et de la gestion de la demande croissante d'eau, il importait de s'éloigner de l'idée d'un "jeu à somme nulle".
10. Le Comité a pris note des nouvelles possibilités d'obtention de données et d'informations à partir de plates-formes spatiales, et du fait que les progrès des sciences de l'eau et l'utilisation des techniques satellitaires ouvraient de nouvelles perspectives pour l'utilisation de l'eau à l'échelon local, sa disponibilité et sa qualité, et réduisait l'incertitude des évaluations et prévisions locales.
11. Le Comité a noté qu'il importait de comprendre le cycle mondial de l'eau et les précipitations dans la gestion des ressources en eau, la production alimentaire et la gestion des catastrophes naturelles. Il a également noté que le cycle mondial de l'eau était vaste et que les réseaux d'observation *in situ* ne suffisaient pas pour le comprendre entièrement. À cet égard, il a noté que les observations par satellite offraient un autre moyen de voir la totalité de la Terre et qu'elles étaient essentielles pour comprendre la situation dans des lieux isolés et inaccessibles, en particulier lors de changements climatiques soudains.
12. Le comité a noté que les satellites pouvaient fournir des informations sur l'état des océans, sur les risques d'inondations et de sécheresses ou les taux élevés d'orages intenses. Il a noté en outre que les nombreux satellites de télédétection avaient contribué à l'identification de divers indicateurs de la gestion de l'eau, tels

que les précipitations, le manteau neigeux, l'humidité du sol, les variations des réserves d'eau souterraine, les superficies inondées, les estimations de l'évaporation, la température de surface, la vitesse du vent, le rayonnement de grande et de courte longueur d'onde, le type de végétation et la santé de la végétation, l'incidence de l'utilisation des sols et de la variabilité du climat sur la recharge des nappes souterraines, les concentrations de biomasse liée aux eaux souterraines, les élévations numériques, ainsi que le débit des cours d'eau et la baisse des hautes eaux des grands fleuves et lacs. Le Comité a également pris note de l'utilisation des satellites de télécommunications pour recueillir des données sur la qualité de l'eau.

13. Le Comité a noté la contribution du Système mondial des systèmes d'observation de la Terre (GEOSS) à la solution des questions liées à l'eau, notamment le programme national des États-Unis de lutte intégrée contre la sécheresse, qui pourrait aider à prévoir et à surveiller la sécheresse.

14. Le Comité a noté qu'un certain nombre d'initiatives nationales faisant appel aux applications des techniques spatiales pour la gestion des ressources en eau, y compris la gestion des inondations, avaient été ou étaient mises en œuvre par les pays en développement. Il a également noté qu'un certain nombre de projets faisant appel aux applications des techniques spatiales avaient été exécutés, notamment ceux relatifs à la surveillance des inondations dues aux moussons en Malaisie, à la collecte de données précises et actualisées, à la diffusion des informations et à la gestion de l'environnement dans le bassin du Mékong, à l'identification de sources souterraines potentielles d'eau potable dans les régions du Brésil sujettes à la sécheresse, à l'amélioration de la gestion des ressources en eau au Burkina Faso, à l'identification des habitats naturels où vivent les moustiques et à la prévision des risques de paludisme en Afrique, à l'analyse du cycle de l'eau à l'échelle de la planète et à l'amélioration de la précision de la prévision météorologique.

15. Le Comité a noté avec satisfaction la présentation sur les progrès réalisés dans l'élaboration d'un projet pilote dans le cadre duquel on aurait recours aux applications des techniques spatiales pour la restauration du lac Tchad et la gestion des ressources en eau du bassin du lac Tchad. Le Comité a noté qu'avec l'assistance du Bureau des affaires spatiales, un partenariat s'établissait actuellement entre les pays du bassin pour lancer ce projet pilote, avec la participation de la Commission du bassin du lac Tchad.

16. Le Comité est convenu d'inviter les représentants des États prenant part au projet pilote sur le lac Tchad à lui rendre compte, à sa quarante-neuvième session, des progrès réalisés dans la mise en œuvre du projet.

17. Le Comité a noté l'importante contribution apportée au projet pilote et à l'examen de la question de l'espace et de l'eau par le Colloque ONU/Autriche/ESA sur les ressources en eau: techniques spatiales et gestion des ressources en eau, tenue du 13 au 16 septembre 2004. Il a également noté que les participants au colloque avaient établi un document intitulé "La vision de Graz", qui récapitulait les conclusions et les recommandations du colloque et qui avait été mise en pratique dans l'élaboration du projet pilote pour les pays du bassin du lac Tchad. Le Comité a par ailleurs noté qu'en 2005, le colloque ONU/Autriche/ESA porterait sur les systèmes spatiaux – protéger et restaurer les ressources en eau.

18. Le Comité a noté un certain nombre d'initiatives nationales et internationales qui avaient été prises depuis sa quarante-septième session et qui visaient à renforcer les capacités dans l'utilisation des applications des techniques spatiales pour la gestion des ressources en eau. À cet égard, il est convenu qu'il faut donner suite aux recommandations faites par divers événements en rapport avec l'espace et l'eau.

19. Le Comité a noté le transfert vers les pays en développement de techniques et de compétences spatiales qui pourraient être utilisées pour la gestion des ressources en eau. Il a également noté les initiatives visant à déterminer si les États d'Afrique du Nord-Ouest étaient prêts à recevoir des capacités scientifiques et techniques pour améliorer les activités de gestion des ressources en eau.

20. Le Comité a lancé un appel aux agences spatiales nationales et internationales pour qu'elles partagent leurs connaissances, fournissent une assistance aux institutions de gestion de ressources en eau et appuient les activités de renforcement des capacités des pays en développement en vue de l'utilisation des applications des techniques spatiales pour la gestion des ressources en eau.

21. Le Comité a noté les plans concernant les satellites environnementaux qui recueilleraient et diffuseraient des données sur les océans, l'atmosphère, les sols, le climat de la Terre, et sur l'environnement spatial, fournissant ainsi des mesures écologiques durables et de qualité pour la surveillance du cycle de l'eau à l'échelle de la planète et des phénomènes climatiques connexes. Il a par ailleurs noté les initiatives qui visent à surveiller les variations du cycle de l'eau et les catastrophes naturelles, y compris les pluies torrentielles, les typhons, les inondations et les sécheresses, ainsi que la prévision météorologique.

22. Le Comité a noté que la gestion des ressources en eau était étroitement liée à la foresterie et que les données satellitaires sur les forêts constituaient un apport important pour comprendre le cycle de l'eau.

23. Le Comité a noté que comme certaines questions de portée mondiale, telles que le changement climatique, la surveillance des maladies ou la sécurité, avaient un impact de plus en plus important sur la vie de tous les jours, l'application des technologies spatiales s'étendrait au-delà du champ actuel. Le Comité a également noté que les futures technologies, plus performantes, permettraient d'obtenir plus facilement des informations pratiquement en temps réel et de les rendre de plus en plus conviviales et davantage compatibles avec d'autres sources de données.

24. Le Comité est convenu de poursuivre l'examen de cette question à sa quarante-neuvième session, en 2006.

H. Composition des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires pour la période 2006-2007

25. En application du paragraphe 43 de la résolution 59/116 de l'Assemblée générale et conformément aux mesures relatives aux méthodes de travail du Comité et de ses organes subsidiaires approuvées par l'Assemblée dans sa résolution 52/56 du 10 décembre 1997, le Comité a examiné la composition des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires pour la période 2006-2007.

26. Le Comité a noté les candidatures de Gérard Brachet (France), Elod Both (Hongrie) et Paul R. Tiendrebeogo (Burkina Faso), respectivement aux postes de président, premier vice-président et second vice-président du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique pour la période 2006-2007.

27. Le Comité a noté la candidature de Raimundo González Aninat (Chili) au poste de président du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique pour la période 2006-2007.

28. [...]

I. Questions diverses

1. Participation aux travaux du Comité

29. Conformément au paragraphe 45 de la résolution 59/116 de l'Assemblée générale, le Comité a étudié les moyens de permettre aux États membres et aux entités dotées du statut d'observateur de participer dans de meilleures conditions à ses travaux, en vue d'arrêter des recommandations précises à ce sujet à la présente session.

30. Le Comité a noté qu'en réponse à sa demande, la Réunion interorganisations sur les activités spatiales s'était penchée, à sa vingt-cinquième session, tenue à Vienne du 31 janvier au 2 février 2005, sur la question d'une plus grande participation des organisations du système des Nations Unies aux travaux du Comité et de ses organes subsidiaires. La Réunion s'était accordée à penser que si parfois, faute de moyens financiers et d'effectifs, certaines organisations du système des Nations Unies ne pouvaient être représentées à toutes les réunions du Comité et de ses organes subsidiaires, elles pouvaient intensifier leur participation par des rapports portant sur des points spécifiques de l'ordre du jour qu'elles établiraient sur demande; elles pourraient aussi communiquer des renseignements et présenter des rapports sur leurs activités liées aux travaux du Comité et de ses organes subsidiaires (voir A/AC.105/842).

31. Une délégation a estimé que l'Organisation des Nations Unies devrait procéder à un examen de ses différents organes qui influencent les activités spatiales, afin de garantir le partage des informations et la définition appropriée de leurs responsabilités, de manière à éviter des lacunes au niveau des grandes orientations et à tirer parti de toutes les possibilités qui s'offrent pour faciliter à tous l'accès aux retombées bénéfiques de l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques. Cette délégation a fait valoir à cet égard que les Première et Quatrième Commissions de l'Assemblée générale devraient avoir des mécanismes formels pour partager des informations et coopérer dans le cadre de leurs attributions relatives à l'espace et que la Conférence du désarmement, l'Union internationale des télécommunications et le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique devrait élaborer un mécanisme consultatif, en particulier dans le domaine des biens spatiaux à double usage.

2. Colloque

32. Comme convenu au cours de la quarante-septième session du Comité, un colloque sur le thème "Espace et archéologie" a été organisé le 13 juin 2005 pour

mettre en évidence les possibilités qu'offrent à l'archéologie les techniques spatiales et la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques.

33. Les présentations ci-après ont été faites au cours du colloque: "Les utilisations actuelles et futures des techniques spatiales et la contribution de l'archéologie au développement humain", par L. Beckel (Autriche); "Initiative ouverte sur l'utilisation des techniques spatiales à l'appui de la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel", par M. Hernández (UNESCO); "Mise au point de méthodes au sol et par satellite pour étudier des sites archéologiques en Iraq – le site d'Ourouk-Warka", par M. van Ess et G. Schreier (Allemagne); "Les applications spatiales dans l'exploration et la documentation archéologiques en Syrie", par M. Rukieh (République arabe syrienne); "Comprendre les informations du patrimoine culturel et naturel à l'aide des techniques spatiales en Chine", par H. Guo (Chine); et "Télédétection et reconstruction virtuelle de paysages archéologiques", par M. Forte (Italie).

34. Le Comité est convenu que le colloque sur l'espace et les forêts se tiendrait au cours de sa quarante-neuvième session.

3. Statut d'observateur

35. Le Comité a noté que l'Institut européen de politique spatiale, organisation non gouvernementale, avait demandé le statut d'observateur permanent auprès du Comité et que la correspondance pertinente et les statuts de l'Institut avaient été communiqués pendant la session en cours du Comité (voir A/AC.105/2005/CRP.6).

36. À sa 547^e séance, le 16 juin, le Comité a accepté la demande de l'Institut européen de politique spatiale et lui a accordé le statut d'observateur permanent auprès du Comité étant entendu que, conformément à ce dont il était convenu à sa trente-troisième session concernant le statut d'observateur des organisations non gouvernementales, l'institut demanderait à bénéficier du statut consultatif auprès du Conseil économique et social.

4. Rôle et activités futurs du Comité

[37. Certaines délégations ont estimé qu'il faudrait créer un groupe de travail spécial chargé de planifier les rôles et les activités futurs du Comité.]

[38. D'autres délégations ont estimé que la création d'un tel groupe de travail était prématurée, qu'elle entraînerait des doubles emplois et qu'il fallait étudier la question plus avant.]

5. Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006 2007

39. Le Comité était saisi du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 (A/60/6 (sect. 6)).

40. Le Comité a noté avec satisfaction que le programme de travail proposé pour le Bureau des affaires spatiales comprenait les activités qui avaient été recommandées par le Comité et ses organes subsidiaires, y compris les activités prévues dans le Plan d'action du Comité figurant dans son rapport (A/59/174, sect. VI.B).

J. Calendrier des travaux du Comité et de ses organes subsidiaires

41. Le Comité est convenu du calendrier provisoire ci-après pour ses sessions et celles de ses sous-comités en 2006:

	<i>Date</i>	<i>Lieu</i>
Sous-Comité scientifique et technique	20 février-3 mars 2006	Vienne
Sous-Comité juridique	3-13 avril 2006	Vienne
Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	7-16 juin 2006	Vienne